

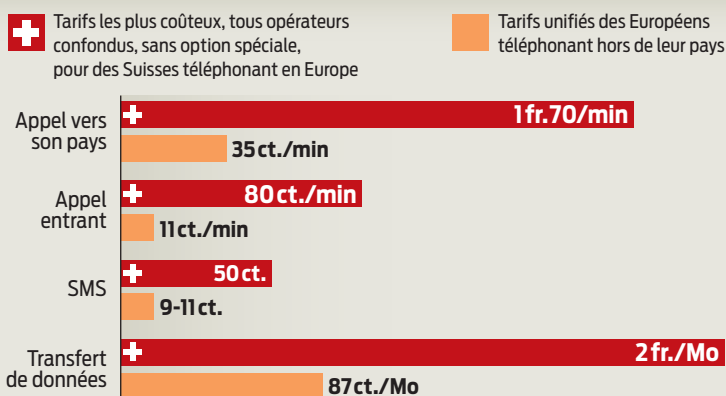
# ROAMING: SOURIEZ, VOUS ÊTES **TONDUS!**

**TÉLÉPHONIE MOBILE** Si l'Europe a drastiquement baissé ses tarifs d'itinérance, la Suisse fait de la résistance. Au plus grand dépit des défenseurs des consommateurs.

**L**e Suisse est-il un pigeon, une vache à lait ou l'éternel dindon de la farce? Un peu tout ça, mon général. En témoigne la motion «Halte aux tarifs de mobile prohibitifs à l'étranger» d'Ursula Wyss (PS/BE), rejetée mardi par la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-E).

Concrètement: Swisscom, Orange et Sunrise vont pouvoir continuer d'imposer en toute liberté des prix «exorbitants aux Suisses voyageant à l'étranger». Des prix qui peuvent être jusqu'à 15 fois plus élevés que ceux payés par des Européens, relève le mensuel *Bon à Savoir*. Et la directrice et rédactrice en chef du magazine, Zeynep Ersan Berdoz, de rappeler que «l'Union européenne a décidé de plafonner les tarifs d'itinérance (roaming). Ce qui a pour conséquence que la facture des Européens en balade a été revue à la baisse.» Et le sera encore plus d'ici à 2014. Tout en se disant «fâchée pour les consommateurs», Zeynep Ersan Berdoz reprend: «Les Etats non membres de l'Union, comme le Liechtenstein, ont décidé de s'aligner. Mais une fois encore, la

## LES SUISSES PEUVENT PAYER TRÈS CHER



Suisse se distingue et résiste à cette idée de plafonnement.» Pourquoi? Après avoir entendu les arguments défendus par Swisscom, Orange et Sunrise, la CTT-E a estimé que fixer un plafond tarifaire ne «serait pas pertinent» car cette solution «ne tiendrait pas suffisamment compte de l'évolution rapide des technologies et des modèles tarifaires».

Les opérateurs sont évidemment ravis de cette décision. Et comment justifient-ils leur opposition à tout plafonnement? Roger Schaller, de Sunrise, Carsten Roetz, de Swisscom, et Marie-Claude Debons, d'Orange, sont unanimes: «La Suisse ne fait pas partie de l'UE. Du coup, les fournisseurs de télécommunications de l'UE

n'ont pas l'obligation de proposer aux opérateurs suisses les tarifs européens réglementés et moins élevés.» En gros, trop petits par rapport à leurs pairs européens, ils ne feraient pas le poids dans le cadre de négociations. Sunrise précise: «Notre marge de négociations vis-à-vis des grandes alliances est trop faible.» Par ailleurs, les opérateurs font remarquer qu'ils ont chacun des offres avantageuses pour qui téléphone à l'étranger, et qu'il ne faut pas se cantonner à l'offre de base la plus chère.

Quant à Zeynep Ersan Berdoz, elle note: «Dans les faits, le niveau actuel des tarifs d'itinérance profite tant aux opérateurs suisses qu'aux européens. Ces derniers facturent en effet à prix fort les communications des ressortissants de l'UE de passage en Suisse. Ensemble, ils profitent de l'îlot de cherté qu'est la Suisse.»

Raison pour laquelle elle compte bien continuer à mettre la pression. Car si la CTT-E a balayé la motion d'Ursula Wyss, se contentant de demander au Conseil fédéral de lui présenter, d'ici à fin 2014, un rapport au sujet de l'évolution des frais d'itinérance, le Conseil des Etats saura peut-être, lors de la session de printemps, entendre la voix des consommateurs fatigués d'être tondus.

● SASKIA GALITCH

saskia.galitch@lematin.ch



Les Suisses peuvent payer très cher leurs appels à l'étranger, s'ils n'optent pas pour une bonne offre.

➔ LA QUESTION DU JOUR

Berne se moque-t-elle des Suisses?

debat.lematin.ch